

Présents : M. PINEY Henri, M. BARBIER Michel, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. VUAILLET Roland, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENNARRE Louis, M. CHAUMONT Eric (présent à 20 h15), M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine (présente à 20 h 15), M. MASSON Raymond (présent à 20 h 20) et Mme VUILLEMET Reine.

Absents excusés : M. FOURNIER Ernest, Mme MALLOT Birgid (procuration à Dominique DONZE) et Mme PEREZ Dominique (procuration à Bernard DEQUENNE)

Absents : M. Xavier REYNES et M. Florian SONNEMANN.

Mme Reine VUILLEMET est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 septembre 2013 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est **ADOPTÉ** à l'Unanimité. Les dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement du mois écoulé sont examinées. Une précision est apportée sur la dépense relative au matériel des Pompiers (Groupe électrogène et clés chocs).

I - MODIFICATION SIMPLIFIÉE du PLAN LOCAL d'URBANISME - Lancement de la procédure - Accord de principe

M. le Maire explique que le Plan Local d'Urbanisme de Crozet, approuvé le 21 février 2013, présente dans la pratique quelques incohérences qui peuvent être corrigées dans le cadre d'une modification simplifiée suivant les dispositions des articles L.123-13-1, L.123-13-3 et R 123-20-1 du Code de l'Urbanisme. Cette modification simplifiée sera mise en forme par le cabinet d'urbaniste qui a travaillé sur l'élaboration du PLU de Crozet. M. Michel BARBIER indique que cette modification portera sur une quinzaine de points. Il s'agit essentiellement d'apporter des précisions sur des articles réglementaires afin de lever toute ambiguïté quant à leur interprétation. A cet effet, ajoute-t-il, la Commission Urbanisme se réunit lundi prochain à 18 h 30 et tous les élus y sont conviés. M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à lancer la procédure de modification simplifiée du PLU de Crozet.

Après en avoir délibéré, et

A l'Unanimité,

. **AUTORISE** M. le Maire à lancer la procédure de modification simplifiée du PLU de Crozet.

. **DIT** que les dépenses inhérentes à cette procédure sont inscrites au Budget Principal 2013.

II – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AIN - Aménagement route de Villeneuve- Autorisation de signature

M. le Maire informe que la Route Départementale n°89 va faire l'objet :

- d'un aménagement de son carrefour avec la Route d'Harée et le chemin des Chênes,
- d'une mise en place d'un plateau surélevé à son intersection avec le chemin des Longets,
- de la création d'un cheminement doux séparé de sa chaussée entre Crozet et Villeneuve.

Les conditions administratives, techniques et financières de ces réalisations font l'objet d'une convention avec le Conseil Général de l'Ain composée de 12 articles et trois annexes. M. Patrick ALLIOD s'interroge sur la nécessité des travaux supplémentaires qu'impose cette convention. M. Henri PINEY, lui indique que la commune va faire une demande de subvention au titre des amendes de police pour compenser en partie ces dépenses.

Lecture faite de la convention, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à la signer,

Le conseil après en avoir délibéré, et

A l'Unanimité,

. **AUTORISE** M. le Maire à signer avec le Conseil Général de l'Ain la convention portant aménagement de la RD 89 sur le tronçon Route de Villeneuve dans la traversée de Crozet.

III- CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SIEA - Pose d'un réseau Gaz - secteurs « Crozet-Villeneuve »

M. le Maire informe l'Assemblée que le hameau de Villeneuve n'est toujours pas relié au gaz de ville. Un important projet immobilier, actuellement à l'étude, offre l'opportunité de poser 485 mètres linéaire de canalisation PE concomitamment avec les travaux d'aménagements de la route de Villeneuve afin de réduire au maximum les coûts d'enfouissement. Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Electricité de l'Ain (SIEA) peut prendre en charge une partie du financement de cette opération.

A cet effet le montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) s'élève prévisionnellement à 52.000 euros.

M. Michel CHANEL précise que cette somme est une avance demandée à la commune par le SIEA, elle lui sera restituée au fur et à mesure de la pose du réseau.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'accepter le montant de cette participation et de l'autoriser à signer tous les documents actuels ou à venir y afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **ACCEPTE** de participer à hauteur de 52.000 euros (cinquante deux mille euros) pour la réalisation des travaux de mise en souterrain d'un réseau Gaz suivant le plan de financement présenté par le SIEA dans le cadre de l'opération entre les secteurs de « Crozet » et « Villeneuve.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents actuels et futurs afférents à ce plan de financement.

IV- CONVENTION SIEA ECLAIRAGE PUBLIC - Secteurs « Crozet »-« Villeneuve »

M. le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel proposé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'E-

communication de l'Ain (SIEA) pour la pose de fourreaux en attente, dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Villeneuve (secteurs « Crozet » et « Villeneuve »)

Montant des travaux inscrits au programme TTC	5.800,00 €uros
soit montant HT	4.849,50 €uros
Participation du Syndicat	0 €uro
Article 5	0 €uro
Fonds de compensation de TVA	897,96 €uros
Dépense prévisionnelle nette à la charge de la commune	4.902,04 €uros

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **ACCEPTE** le plan de financement proposé par le SIEA relatif à la pose de fourreau EP secteurs « Crozet »-« Villeneuve » pour un montant de 4.902,04 €uros.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents actuels ou futurs afférents à ce plan de financement.

V- REMISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - Avenant n°2

M. le Maire explique que dans le cadre du marché de remise en conformité du réseau d'éclairage public, contractualisé avec la SAS Salendre réseaux, des travaux supplémentaires ont été demandés par la commune sur le poste « Les Rojuts » notamment la création d'un départ sur disjoncteur, la déconnexion et la dépose d'une ancienne boîte de comptage, la confection d'une boîte de jonction, 5 ml de tranchée à la main dans un espace vert pour la pose d'un fourreau. Ces travaux supplémentaires font l'objet d'un avenant n°2 pour un montant HT de 974 €uros. Le nouveau montant du marché de travaux est ainsi porté à 38.694,20 €uros HT soit 46.278,26 €uros TTC décomposé comme suit :

- Marché de base HT : 33.533,20 €uros

- Avenant n°1 HT : 4.187,00 €uros

- Avenant n°2 HT : 974,00 €uros soit 1.164,90 €uros TTC.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer l'avenant n°2 pour ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'Unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°2 d'un montant de 1.164,90 €uros TTC relatif au marché de travaux contractualisé avec la SAS Salendre réseaux et portant sur la remise en conformité du réseau d'éclairage public communal.

VI- CESSION et ACQUISITION DE TERRAIN entre la Commune et un particulier

Par délibération n°02/11 du 3 novembre 2011, la commune a décidé d'acquérir 12 m² sur la propriété de M. TARDY, cadastrée C 1784 pour un prix d'acquisition de 65 €uros le m². Afin de permettre à M. TARDY de poser une clôture au droit de sa propriété, il est nécessaire que la commune cède, pour sa part, 3 m² à ce dernier.

A cet effet un procès verbal de délimitation portant modification du parcellaire cadastral a été établi le 9 septembre 2013 entre la commune et M. TARDY.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à valider la nouvelle délimitation sur la parcelle C 1784, à lancer la procédure d'acquisition par la voie d'un acte en la forme administrative, à verser le prix de la transaction et à signer tous les documents afférents à cette cession-acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'Unanimité,

. **AUTORISE** le Maire :

- A valider la nouvelle délimitation de la parcelle C1784,

- A lancer la procédure de cession-acquisition par la voie d'un acte en la forme administrative,

- A verser le prix de la transaction,

- A signer tous les documents afférents à cette cession-acquisition.

VII- ALIÉNATION RFF Parcelle ZC56 - Intention de se porter acquéreur.

M. le Maire informe l'Assemblée que l'agence YXIME Rhône-Alpes, qui agit au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France (RFF), a l'intention d'aliéner au profit de la SAFER la parcelle cadastrée ZC56 d'une superficie de 1.641 m². La valeur vénale de ce bien a été arrêtée par les Domaines à 1.969,20 €uros HT. La commune a un délai de deux mois pour faire connaître son intention de se porter acquéreur ou non au prix estimé par le service du Domaine. M. le Maire précise que si la commune entend se porter acquéreur elle ne le fera qu'en l'absence de toutes servitudes et hypothèques sur le tènement proposé. De plus l'acte de cession devra être conclu en la forme administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'Unanimité,

- **ENTEND** se porter acquéreur, au prix des Domaines soit 1.969,20 €uros HT, de la parcelle ZC56 d'une superficie de 1.641 m², actuellement administrée par l'agence YXIME Rhône-Alpes pour le compte de RFF,

- **CONDITIONNE** cette acquisition :

. à l'absence de toutes servitudes ou hypothèques sur le tènement susvisé,

. et que l'acte de cession soit conclu en la forme administrative.

VIII- FRAIS DE SECOURS SUR PISTES et PREMIER TRANSPORT SANITAIRE - Saison 2013/2014

M. le Maire rappelle que, par délibération du 16 décembre 1991, il a été décidé de demander au Syndicat Mixte des Monts-Jura d'assurer les secours aux accidentés sur le domaine skiable de CROZET-LELEX pour le compte de la commune, sous la conduite des responsables de la sécurité des pistes.

Les tarifs appliqués par le Syndicat évoluent par rapport à la saison 2012/2013, M. le Maire demande au Conseil de fixer les tarifs des secours pour la saison 2013/2014.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil

-A l'Unanimité

. **FIXE** les tarifs des secours sur pistes pour la saison 2013/2014 ainsi qu'il suit :

- Front de neige (soins effectués au poste de secours)	47 €
- Zone rapprochée (secours sans transport sur piste avec évacuation télécabine)	190 €
- Zone éloignée (secours et transport avec évacuation télécabine ou secours de plus d'un km sans télécabine)	340 €
- Zone exceptionnelle (en dehors du domaine balisé nécessitant l'intervention de plus de deux secouristes)	681 €
- Temps passé par un pisteur (forfait à l'heure)	82 €
- Transport en scooter des neiges (forfait à l'heure)	77 €
- Transport dameuse (forfait à l'heure)	221 €

IX- VENTE DE TERRAIN COMMUNAL - Parcelle D 0765

M. le Maire informe le conseil que la SARL « Les Gravières de la Fin » dont le siège social se trouve à Pougny souhaite acquérir la parcelle communale, cadastrée D 0765, qui supporte l'accès à leur tènement dans la zone artisanale La Vie Chatelme. Le prix proposé au m² est de 36 € pour une superficie de 1.889 m². M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à proposer la vente de cette parcelle à la SARL « Les Gravières de la Fin » moyennant un prix fixé à 68.004 €uros. Cette transaction si elle est acceptée fera l'objet d'un acte notarié dont le coût sera supporté par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

. **ACCEPTÉ** la mise en vente, au profit de la SARL « Les Gravières de la Fin » de la parcelle communale cadastrée D 0765, d'une contenance de 1.889 m², au prix de 36 € le m² soit un prix de vente de 68.004 €uros (Soixante huit mille quatre euros)

. **DECIDE** que le compromis de vente devra être signé avant le 31 décembre 2013, terme de rigueur.

X- RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission TRAVAUX : Rapporteur, M. Roland VUAILLET

Baguette magique extension : Le certificat d'achèvement des travaux a été signé le 23 septembre. **Parking Baguette magique** :

Les offres doivent être remises avant le 4 octobre 12 heures. Ouverture des plis le lundi 7 octobre à 17 heures. **Liaison**

Crozet/Villeneuve : L'entreprise Favre pose actuellement le réseau gaz et des janolènes en attente avec une sortie tous les 30

mètres. Eiffage reprend les travaux semaine 41. **Divers travaux routiers** : L'entreprise Colas a été mandatée pour un montant d'opérations inférieur à 15.000 €uros. Eiffage a été commanditée pour la réparation du regard EP, place de la Mairie et la reprise des bordures vers le réservoir. Le chemin des Croux et le chemin de la Pièce seront bientôt traités. **Bibliothèque** : Pour l'aménagement de l'entrée, l'entreprise sera choisie à l'ouverture des plis du 7 octobre. La remise en ordre de la façade est dévolue à notre service

Technique. Un devis va être demandé à AGCR pour vider les combles et les meubles dans le second appartement. **Fontaines** : Pour celles de Villeneuve et Avouzon nous sommes toujours en attente des devis ; pour la Rue du Jura, les travaux débutent semaine 42.

Ecole : Les nouveaux jeux ont été installés avec la pose de gravillons selon les normes en cours. Devis toujours attendu pour la pose d'une barrière tout autour des jeux. **Crozati** : Trois cabines de douches ont été refaites. **Nettoyage des bassins EP** : Le curage du bassin sous lotissement Avouzon a été effectué ainsi que l'enrochement du bassin sous la décharge. Des devis pour la pose d'une barrière afin de sécuriser le site ont été demandés. **Cimetière** : L'extension est terminée, un devis pour le remplacement du portail est en cours. **Local boules** : Un devis est attendu pour remettre en état la descente des chéneaux vandalisés. **Signalétique des**

entreprises de la zone « Fontaine Sucrée » : Ce dossier confié à Mme Dominique Perez est en bonne voie. **Illuminations de Noël** : L'entreprise Salendre propose sa collaboration, il s'agirait d'un contrat de 3 à 5 ans, M. Patrick Alliod va approfondir avec eux. **Travaux CCPG** : *Nouveau réservoir* ; nous sommes toujours en attente d'information de la CCPG pour la remise en état de la route.

L'entreprise Roux TP a quitté le chantier sans poser le caniveau en travers, nous allons les relancer. **Lotissement le Marais** : Le chantier est en cours, la liaison depuis le déversoir d'orage est fait. Nous remercions les riverains pour leur grande compréhension. **Divers** : Formation phytosanitaire du personnel technique en cours ; le rapport annuel d'Otis pour l'ascenseur de l'école ne relève aucun dysfonctionnement ; deux aspirateurs ont été achetés, un pour le décentrage de la chaudière, l'autre à destination des

Pompiers pour la poussière et l'eau. Enfin la Clio a été livrée en remplacement de la Fiat.

Commission URBANISME : Rapporteur, M. Michel BARBIER

. PA 00113513B0001 : SCI DAVINCHET-Construction d'un bâtiment pour rangement de véhicules-ZA La Vie Chatelme-DEFAVORABLE notifiée.

. DP 00113513B0049 : ABDALLAH Jalal-Abri de jardin avec toiture aspect tuile-839, route d'Avouzon-FAVORABLE avec réserve

. DP 00113513B0050 : CRITIN Roland-Edification d'une clôture-617, route de la Télécabine-Accord TACITE

. DP 00113513B0051 : OLIVEIRA Joao Carlos-Construction d'une véranda-132, impasse de la Fruitière-FAVORABLE avec réserve

Commission CULTURE et ANIMATION : Rapporteur, Mme Dominique DONZE

En septembre toute l'énergie de la Commission a été mobilisée pour l'organisation du vide-grenier et de la Foulée, celle-ci se déroulera le 6 octobre.

XII - INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

. La Chambre Régionale des Comptes qui a examiné les exercices 2007 à 2011 de la Communauté de Communes du Pays de Gex a considéré que l'octroi des subventions aux ski-clubs n'a pas de base légale puisque la compétence sportive n'est pas transférée à cette dernière.

. L'association AIN Athlétisme remercie la commune pour la subvention attribuée.

. La nouvelle carte du redécoupage des cantons est présentée, il y aura, à compter de 2015, 2 conseillers généraux pour 23000 habitants. Crozet fait désormais partie du canton de Thoiry, celui de Saint Genis Pouilly disparaît.

. Etienne Blanc, député-maire de Divonne-les-Bains, organise une réunion le jeudi 10 octobre à la salle des fêtes de Bellegarde-sur-Valserine en présence de l'ancien ministre Eric Woerth, pour débattre sur la réforme des retraites défendue par l'actuel Gouvernement.

. M. Le Maire informe les élus qu'ils vont recevoir, sous peu, le nouveau projet des statuts de la CCPG qu'il faudra mettre au vote lors du prochain conseil.

. Mme Dominique DONZE s'interroge sur le ballet incessant de camions qui semblent transporter de la terre glaise, M. Henri PINEY assure que si c'est bien de la terre glaise des sanctions, par voie de constat, seront prises sans hésiter.

. M. le Maire indique les dates officielles des prochaines échéances électorales. Pour les municipales, elles se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014, les européennes se tiendront le dimanche 25 mai 2014.

. La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 7 novembre 2013 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h